



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001105

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BÉLUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaurpré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, J.M. GIRERD, S. JEANNIN, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, Y.M. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, J.P. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Révision de l'APCP n°06.3 - Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Révision de l'APCP n°06.3 - Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.3 intitulée « Cité des Arts et de la Culture ».

Révision de l'AP :

Diminution du montant de l'AP en dépenses (- 3,7 M€) et recettes (- 3,9 M€)

→ **Augmentation du besoin de financement de 161 K€**
(par rapport à la révision de l'APCP du 13 mars 2009)

→ **Diminution du besoin de financement de 390 K€**
(par rapport à la modification du plan de financement du 27 mai 2009)

Intitulé : Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Commission concernée : Culture, Tourisme et Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

I. Historique

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de la « Cité des Arts et de la Culture », comprenant le futur Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) et les aménagements extérieurs annexes.

La dernière révision de cette AP a été réalisée le 13 mars 2009, sans que soit jusqu'à présent formellement pris en compte le plan de financement approuvé par délibération du 27 mai 2009. Ce sont donc ces éléments, et les dernières informations contractuelles, qu'il convient d'intégrer dans cette AP qui au final enregistre une compensation du besoin de financement de la CAGB, mais moins importante que celle qui était actée dans la délibération du 27 mai 2009.

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (13 mars 2009)	AP révisée (30 juin 2010)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP :	16 146 000	48 662 525,76	44 946 403,85	-3 716 121,91
<i>dont participation CAGB pour CRR (*)</i>		25 987 990,76	26 113 125,55	125 134,79
Montant des recettes de l'AP :	10 800 000	36 290 782,00	32 413 278,50	-3 877 503,50
<i>dont participation CAGB pour CRR (*)</i>		13 616 247,00	13 580 000,00	-36 247,00
Besoin de financement de l'AP pour la CAGB	5 346 000	12 371 743,76	12 533 125,35	161 381,59

(*) hors compte d'attente / régularisation comptable

La dernière révision de l'APCP votée est celle du 13 mars 2009 et n'intègre pas l'approbation du Conseil de Communauté du 27 mai 2009 du nouveau plan de financement du CRR qui prévoyait :

- une participation du Grand Besançon pour le CRR de 26,5 M€ (en hausse de 0,5 M€ par rapport à la révision de l'APCP de mars 2009),
- des recettes à percevoir de 13,6 M€ (identiques à la révision de l'APCP de mars 2009),
- un besoin de financement de la CAGB de 12,9 M€ (en hausse de 0,5 M€ par rapport à la révision de l'APCP de mars 2009).

en M€	Révision APCP du 13 mars 2009	Plan de financement adopté le 27 mai 2009	Variation
Participation CAGB pour CRR	26,0	26,5	0,5
Subventions à recevoir	13,6	13,6	0,0
Besoin de financement	12,4	12,9	0,5

Le besoin de financement entre le plan de financement adopté le 27 mai (12,92 M€) et la nouvelle révision de l'APCP (12,53 M€) diminue de 390 K€.

en M€	Plan de financement adopté le 27 mai 2009	Révision APCP du 30 juin 2010	Variation
Participation CAGB pour CRR	26,50	26,11	-0,39
Subventions à recevoir	13,58	13,58	0,00
Besoin de financement	12,92	12,53	-0,39

Le 27 mai 2009, lors du vote de plan de financement actualisé, il avait été décidé qu' « en tout état de cause, le projet qui sera mis en œuvre respectera l'enveloppe financière et l'autofinancement adoptés dans la délibération de révision de l'AP du 13 mars 2009 » soit 12,4 M€ de besoin maximal de financement par l'agglomération. La révision du 30 juin de l'AP/CP fait donc apparaître un dépassement de ce seuil de 0,13 M€ (12,53 M€ - 12,4 M€).

Ces prévisions tablent toujours sur un montant de subventions de 13,58 M€ dont 13,1 M€ sont d'ores et déjà acquis. Il reste donc encore 480 000 € à obtenir, notamment du côté de l'Etat. Si ce complément devait ne pas être obtenu, le besoin de financement annoncé en mai 2009 serait alors en dépassement de 90 000 € et pourrait être compensé soit par :

- une maîtrise et donc des économies sur le coût des travaux (lignes aléas et révision de prix) : une meilleure visibilité sera possible d'ici 12 à 18 mois de travaux,
- au final et si besoin, une annulation de la tranche conditionnelle relative à la finition des studios de répétition (économie possible ~ 200 000 €, avec une décision à prendre au plus tard fin 2011).

II. Révision de l'AP

Le montant total de l'AP est diminué en dépenses et recettes. Elle est augmentée légèrement en dépenses pour la part CAGB.

A/ En dépenses : - 3,72 M€ (+ 0,12 M€ pour la part CAGB)

La diminution des dépenses prévisionnelles s'explique par les résultats des appels d'offres qui sont bien en deçà des estimations du maître d'œuvre (2,1 M€), par la suppression des parts foncier de la Ville et de la Région que ces deux collectivités prennent en charge directement (1,1 M€) et par la diminution de la part foncier de la CAGB (0,15 M€).

Depuis la dernière révision, la répartition entre collectivité a été revue et calée sur la réalité du projet final du maître d'œuvre (été 2009) et non plus sur le programme de 2006, ce qui a un peu fait augmenter la part globale de la CAGB dans l'opération (de 55 à 58,1 %, traduit dans l'avenant à la convention de partenariat et groupement de commandes validé en février 2010). Mais cela est compensé par une maîtrise des coûts notamment du fait des bons appels d'offres travaux comme évoqué ci-dessus.

B/ En recettes : - 3,88 M€ (- 0,51 M€ pour la part CAGB)

Cette baisse a pour principales explications :

- une baisse des participations de la Ville et de la Région, en tant que maîtres d'ouvrage, du fait de la baisse du coût des travaux, de la révision des prix et des aléas (~ 2,3 M€) et de la modification de la règle de répartition lors de l'avenant du groupement de commandes (~ 1 M€),
- une baisse de la part Ville / Région sur les autres postes (du fait de la baisse des coûts / marchés et de leur part dans le groupement),
- la non intégration du foncier Ville / Région dans l'APCP (parallèle avec dépenses).

Au total 13,5 M€ de subventions sont attendues dont 3,2 M€ de la Ville de Besançon ; 3 M€ de la Région ; 2,8 M€ de l'Etat ; 2,5 M€ de l'Europe et 2 M€ du Département.

Bien que l'AP diminue globalement (dépenses et recettes) et que les dépenses prévisionnelles soient maîtrisées, la part d'autofinancement restant à la charge de la CAGB est augmentée de 161 K€ par rapport à la dernière révision de l'APCP de mars 2009.

III. Révision du CP 2010

L'échéancier des Crédits de Paiements (CP) est actualisé : Ainsi le CP 2010 est diminué de 11,2 M€ en dépenses et de 6,4 M€ en recettes.

Cette diminution des dépenses de 11,2 M€ est due :

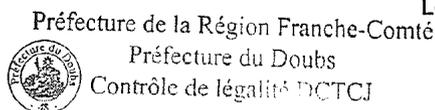
- aux appels d'offres de travaux avantageux,
- à la réactualisation de l'échéancier au regard de la réalisation des travaux,
- à la suppression du foncier de la Ville et du foncier de la Région,
- à la diminution de la part foncier du Grand Besançon.

Les recettes sont diminuées (- 6,4 M€) du fait des éléments mentionnés ci-dessus et de la modification de la participation des partenaires, variable selon les dépenses réalisées et réactualisée au vue de la nouvelle clé de répartition actée par avenant à la convention de groupement de commandes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2014.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité : Reçu le 05 JUIL. 2010

Pour : 131

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de l'APCP « Cité des Arts et de la Culture »

Tableau I : Programme initial révisé : 29 mars 2009

REVISION 2009 (BP 2009)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	réalisé 2006	2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES									
Contribution CAGB									
20	études, assistance et conseil	414 673,76	38 875,76	37 723,82	101 007,47	78 000,00	130 000,00	29 068,71	
21	acquisitions foncières	529 000,00			0,00	0,00	0,00		529 000,00
23	maîtrise d'œuvre	3 902 377,40		351 454,99	423 773,08	1 275 000,00	985 000,00	521 279,54	345 869,79
23	travaux	19 690 015,80			0,00	5 534 196,00	7 894 897,80	6 270 922,00	
21	aménagements et équipements	741 520,00						741 520,00	
23	fraies annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	710 401,80			5 698,43	351 667,00	79 174,00	77 200,00	196 462,37
	TOTAL	25 987 990,76	38 875,76	389 178,81	530 478,98	7 239 963,00	9 079 071,80	7 639 990,25	1 071 332,16
Contribution des autres partenaires									
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	22 674 535,00	0,00	133 276,57	448 198,97	5 922 896,00	7 569 857,03	6 687 946,00	1 910 360,43
	TOTAL	22 674 535,00	0,00	133 276,57	448 198,97	5 922 896,00	7 569 857,03	6 687 946,00	1 910 360,43
	TOTAL	48 662 525,76	38 875,76	524 455,38	978 677,95	13 161 959,00	16 648 928,83	14 327 936,25	2 981 692,59
RECETTES									
	Recettes propres	36 290 782,00	0,00	454 632,00	433 706,59	9 684 164,00	12 129 950,00	10 687 946,00	2 900 383,41
45	Participation des partenaires	22 674 535,00	0,00	378 408,00	433 706,59	5 894 164,00	7 369 950,00	6 687 946,00	1 910 360,41
13	subventions :	13 616 247,00	0,00	76 224,00	0,00	3 790 000,00	4 760 000,00	4 000 000,00	990 023,00
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 371 743,76	38 875,76	69 823,38	544 971,36	3 477 795,00	4 518 978,83	3 439 990,25	81 309,18
	Taux de couverture par financement CAGB	25,42%	100,00%	13,31%	55,66%	26,42%	27,14%	25,40%	2,73%

En attente de la révision de l'AP, le CP 2010 a été ajusté lors du BP 2010 en dépenses et recettes soit 20 108 416 € en dépenses et 11 374 532 € en recettes.

Tableau II : Révision de l'AP

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
Contribution CAGB											
20	études, assistances et conseil	1 530 210,35	38 875,76	37 723,82	101 007,47	1 120 390,00	77 221,00	62 000,00	61 000,00	320,00	
20	Régularisation comptable	780 926,30			753 731,09						
21	acquisitions foncières	628 760,00				628 760,00					
21	aménagements et équipements	484 286,00							448 500,00	3580,00	
23	matrise d'œuvre	2 695 612,30		351 456,39	429 471,51		904 186,00	425 500,00	234 000,00	1 111 000,00	190 000,00
23	Travaux TTC	20 360 300,00			0,00		3 830 000,00	8 070 000,00	6 203 300,00	1 770 000,00	487 000,00
23	fraix annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	413 855,00					100 000,00	100 000,00	101 855,00	100 000,00	12 000,00
	Total contribution CAGB hors régularisation comptable	26 113 125,55	38 875,76	389 178,81	530 478,98	1 814 121,09	5 587 362,21	8 657 500,00	7 098 655,00	2 048 880,00	689 000,00
	Total contribution CAGB	26 894 051,85	38 875,76	389 178,81	530 478,98	1 814 121,09	5 587 362,21	8 657 500,00	7 098 655,00	2 048 880,00	689 000,00
Contribution des autres partenaires											
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 052 352,00	0,00	135 276,57	448 198,97	902 321,09	3 361 555,37	6 065 000,00	5 530 000,00	1 265 000,00	345 000,00
	Total contributions partenaires	18 052 352,00	0,00	135 276,57	448 198,97	902 321,09	3 361 555,37	6 065 000,00	5 530 000,00	1 265 000,00	345 000,00
	TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE	44 165 477,55									
	TOTAL	44 946 402,85	38 875,76	524 455,38	978 677,95	2 776 442,18	8 928 917,58	14 722 500,00	12 628 655,00	3 313 880,00	1 034 000,00
RECETTES											
	Recettes propres	32 413 278,50	0,00	454 632,00	433 706,59	1 113 289,29	4 967 327,78	9 539 566,00	8 974 566,00	4 578 334,00	2 351 856,84
45	Participation des partenaires	18 052 352,00	0,00	378 408,00	433 706,59	359 558,00	3 361 555,37	6 065 000,00	5 530 000,00	1 265 000,00	659 124,04
13	subventions :	13 580 000,00	0,00	76 224,00	0,00	0,00	1 578 577,20	3 474 566,00	3 444 566,00	3 313 334,00	1 692 732,80
23	Recettes de régularisation comptable	760 926,50				753 731,29	27 195,21				
16 ou 071	Emprunt ou autofinancement	12 533 125,35	38 875,76	69 833,38	544 971,36	1 663 152,89	3 961 589,80	5 182 934,00	3 654 089,00	-1 264 454,00	-1 317 856,84
	Taux de couverture par financement CAGB	27,88%	100,00%	13,31%	55,68%	59,90%	44,37%	35,20%	28,93%	-38,16%	-127,45%

CP 2010		Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires au BP 2010		20 108 416,00	11 374 532,00
Inscription budgétaires révisées		8 928 917,58	4 967 327,78
Crédits à réajuster en DM I -2010		-11 179 498,42	-6 407 204,22